

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 03/04/2025 Date d'affichage : 03/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX, Mr Jacques ZIRNHELT, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) excusé(es) : M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Serge PAGET

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Adeline HENNICHE (pouvoir à M. François PARIS), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET (pouvoir à M. Fabrice DEVERLY), Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir à M. Thibault PUGNAT)

Secrétaire de séance : Mr Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2024-036

CIMETIERE ET COLUMBARIUM

- Mise à jour de la tarification des cases, des concessions et des caveaux préfabriqués pour 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-7 et suivants, les articles R2213-2 et suivants, l'article L.2223-18-2,

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants,

Vu le règlement du cimetière.

Monsieur Fabrice DEVERLY, adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de réactualiser la tarification des cases de columbarium au cimetière.

Le Conseil Municipal, son Adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré par douze votes POUR, zéro vote CONTRE et zéro ABSTENTION à l'unanimité des présents,

FIXE les tarifs de l'année 2025 comme suit :

		2022 pour mémoire	2023 pour mémoire	2024 -avril 2025 pour mémoire	2025
Columbarium (Affectée au moment effectif de son utilisation)	Affectation d'1 case de dimensions 33x32x32 cm pour 30 ans			1 180 €	780 €
	Affectation d'1 case de dimensions 50 x32x32 cm pour 30 ans	1 060 €	1 130 €	1 180 €	1 180 €
	Affectation d'1 case de dimensions 33x32x32 cm Temporaire pour 15 ans			590 €	390 €
	Affectation d'1 case de dimensions 50 x32x32 cm Temporaire pour 15 ans			590 €	590 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 22 avril 2025
Le Maire

M. François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le : 28 AVR. 2025
Affiché le 28 AVR. 2025

Le Secrétaire de Séance,

Mr. Jacques ZIRNHELT